

1. PREAMBULE

Cette étude est le résultat de l'exploitation des données AGRESTE (Recensement Général Agricole 2010) et d'un inventaire réalisé en janvier 2014 avec les agriculteurs de la commune.

Cette étude a été menée dans la cadre d'un groupement de commande avec les communes de Labastide de Levis et de Montans.

La cartographie a été réalisée par l'exploitation des données du Registre Parcellaire Graphique de 2012. Ce dernier a été actualisé à partir des données collectées avec les agriculteurs.

La méthode de travail a été la suivante :

- recensement des exploitations agricoles qui cultivent ou élèvent sur le territoire,
- réunion d'information avec les agriculteurs sur la procédure de révision du PLU et recueil des données des exploitations, des projets...,
- relance téléphonique pour les exploitants agricoles ou visite sur place pour les exploitants agricoles de la commune qui ne se sont pas déplacés,
- présentation aux agriculteurs.

Nous avons également consulté la SAFALT afin de connaître les mutations foncières en cours.

2. L'ACTIVITE AGRICOLE COMMUNALE

En 2014, la commune de Gaillac compte 53 exploitants agricoles, dont 51 professionnelles et 2 retraités actifs. Parmi les professionnels, il y a 8 doubles actifs :

	Exploitations dont le siège est sur Gaillac	Exploitations dont le siège est hors commune	total
nombre d'exploitation total	53	34	87
nombre d'exploitation pro	51	34	84
Retraité actif	2	0	3
Exploitations en mutation	9	21	30
Double actif	8	4	11
Exploitations qui utilisent des bâtiments sur la commune	53	4	57

Notons que 34 exploitations dont le siège est sur une autre commune cultivent sur la commune et 4 d'entre eux utilisent des bâtiments sur Gaillac.

Les agriculteurs hors commune sont majoritairement de Lisle sur Tarn (6), Montans (4) et Senouillac (4), Castelnau Montmiral (4).

30 exploitations agricoles sont en mutation dont 9 qui ont leur siège sur la commune. Il s'agit d'exploitations agricoles qui n'ont plus de site de production (excepté les terres), dont les droits à produire (DPU) ont été conservés par les ayants droits. Ces exploitations cultivent leurs terres soit par une entreprise de travaux agricoles, soit par les anciens actifs agricoles. Il s'agit d'exploitation de petite taille dont la succession n'est pas assurée dans le cadre familial. Nous les avons appelées « en mutation » car leur surface diminue avec l'âge des exploitants qui les cèdent au fur et à mesure de leur capacité à les exploiter. Ces exploitations en mutation cultivent 220 ha au total dont 72 ha pour celles qui ont leur siège sur la commune, ce qui représente moins de 10 ha par exploitation.

La carte des exploitations dont le siège est sur la commune figure en annexe 1 et celles dont le siège est hors commune, en annexe 2.

La localisation des bâtiments qui accueillent des animaux, de stockage, l'habitation de l'exploitant et les tiers, figure sur la carte de synthèse en annexe 9.

Notons que de nombreuses parcelles sont cultivées sans déclarations PAC ou que certaines sont laissées à l'abandon et qu'elles sont considérées comme « potentiel agricole ». Les surfaces sont importantes, elles représentent 458 ha soit 17,8 % de la SAU communale dont 130 ha (entre chemin de Toulze, la RD999 et l'espace urbanisé). Parmi ces surfaces, sont comptabilisés des parcelles non cultivées (exploitation Dumont) du fait d'une situation familiale et juridique particulière ce qui représente environ 50 ha. Sont également recensées des parcelles qui sont simplement fauchées une fois par an ou qui sont cultivées par des entreprises de travaux agricoles ou des exploitants sans bail.

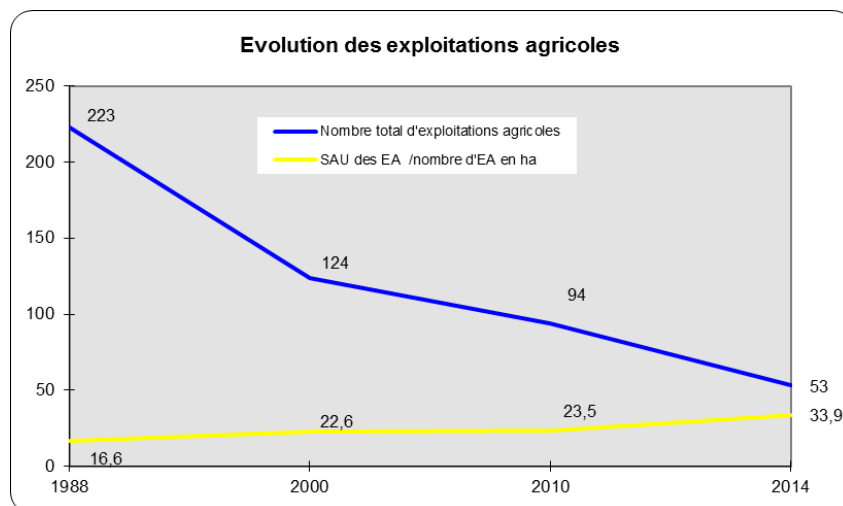
La carte du statut des exploitations figure en annexe 4.

Apparaissent sur cette carte les surfaces en potentiel agricole primé « surface en mutation » et les surfaces en potentiel agricole non primé au titre de la PAC. Ces surfaces sont en grande partie situées aux abords du chemin de Toulze.

2.1. TAILLE DES EXPLOITATIONS ET MOYENS DE PRODUCTION

La carte de la taille des exploitations figure en annexe 2.

Nous trouvons dans cette carte les exploitations de moins de 10 ha (maraîchage et les retraités actifs). Les plus grosses structures sont situées sur la partie Sud-Ouest de la commune (dans la plaine), mais on observe également de grosses exploitations viticoles (+100 ha) sur les coteaux.



Le nombre total d'exploitations diminue d'une manière importante depuis 30 ans. La surface moyenne utilisée par exploitation augmente, puisqu'elle est passée de 22 à 33 ha en 14 ans.

En 14 ans la commune a perdu 71 exploitations agricoles. Cette chute est très importante, elle s'explique néanmoins par le contexte viticole qui autrefois était composé de nombreuses petites exploitations familiales et qui par la présence de vigne, a longtemps conservé son statut agricole. Notons que le recensement de 2014 prend en compte les structures réelles alors que les données RGA utilisent des données administratives (cotisants à la MSA)

On observe ces mêmes tendances sur l'ensemble du secteur et plus largement au niveau national, même si cette chute est généralement moins importante.

La majorité des exploitations ont un statut individuel :

	Exploitations dont le siège est sur Gaillac	Exploitations dont le siège est hors commune	total
individuel	32	19	51
GAEC	2	5	7
EARL	15	7	22
Autre	4	3	7

Les surfaces en fermage de l'ensemble des exploitations représentent 558 ha soit 21,8% de la SAU communale. Certaines parcelles situées sur le pourtour des espaces urbanisés sont cultivées sans bail (commodat : prêt à usage). Il s'agit des secteurs proches des zones d'activité (Piquerouge et Roumagnac).

2.2. REPARTITION DE LA SURFACE EXPLOITEE DES EXPLOITATIONS

La SAU (surface agricole utile) des exploitations agricoles (EA) dont le siège est sur la commune exploitent 1573 ha sur Gaillac soit 67% du territoire et la SAU des exploitations dont le siège est en dehors de la commune exploitent 773 ha soit 33 % du territoire :

	Exploitations dont le siège est sur Gaillac	Exploitations dont le siège est hors commune	total
SAU des EA	1797,58 ha	3313,94 ha	5111,52 ha
SAU des EA sur la commune	1573,37 ha	773,42 ha	2346,79 ha

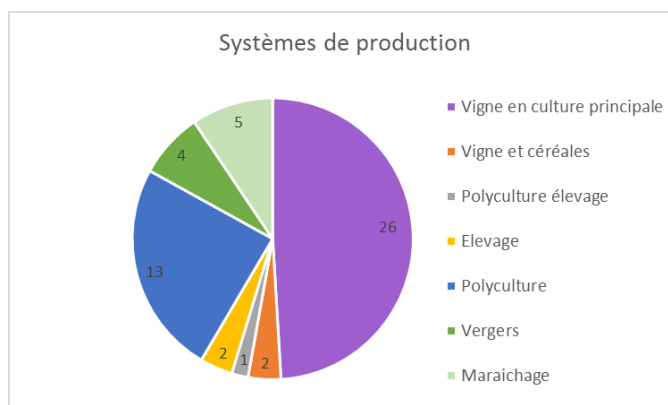
La surface vouée à l'agriculture (SAU communale) est de 3024 ha (2346 ha de SAU déclarée des exploitations + 220 ha de surfaces en mutation + 458 ha de surface en potentiel agricole) pour une surface communale de 5093 ha soit 59,3 % du territoire.

La SAU des exploitations est fonction de l'orientation technico économique des exploitations. Les exploitations céréalères ont une SAU plus importantes.

2.3. LES SYSTEMES DE PRODUCTION

On trouve 7 systèmes de production :

- 26 en vigne dominant
- 13 en polyculture
- 2 en polyculture et vigne
- 2 Elevages de volailles
- 1 polyculture élevage
- 5 Maraîchage
- 4 Vergers

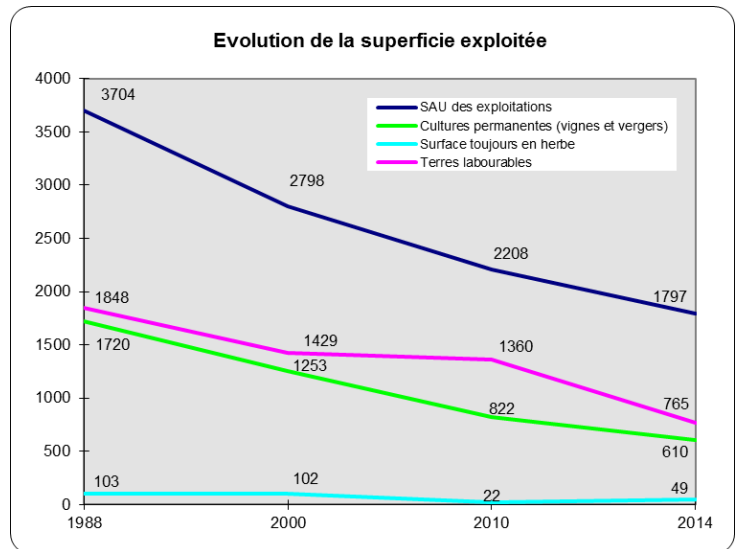


On constate que la SAU moyenne des exploitations qui cultivent des céréales ou de la vigne est d'environ 35 ha, ceux qui produisent des fruits (vergers) est d'environ 12 ha et les exploitations maraîchères sont d'environ 2,5 ha.

2.4. LES PRODUCTIONS VEGETALES

Le graphique ci -contre nous montre l'évolution de la SAU des exploitations dont le siège est sur la commune. Les surfaces en vignes et vergers sont en baisse à moins de 600 ha. Les surfaces toujours en herbe sont peu nombreuses, mais stables à environ 50 ha.

La carte des cultures majoritaires par îlot de production en annexe 5, nous montre une part importante de céréales dans la plaine alluviale et sur les coteaux exposés aux Nord. Les surfaces en prairies sont faiblement représentées. Les vignes sont dominantes sur les coteaux. Les vergers et les maraichers sont situés dans la vallée.

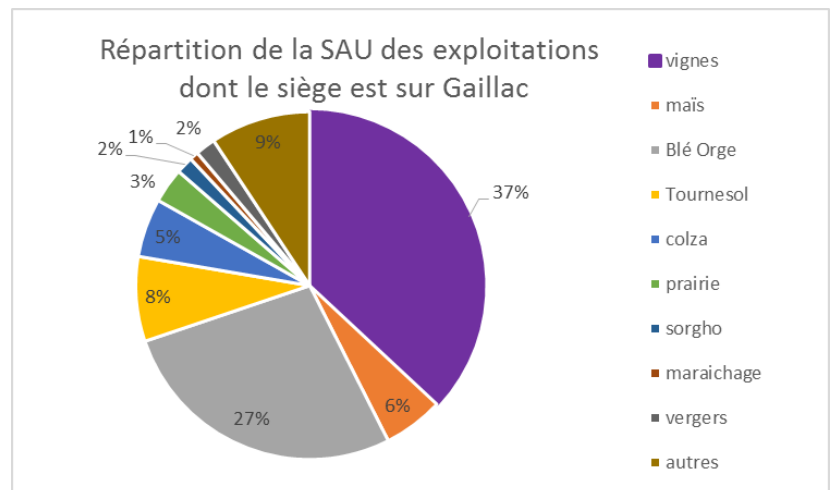


La SAU des exploitations dont le siège est sur la commune est en baisse constante.

Les surfaces en vignes sur la commune de Gaillac représentent 726 ha (ensemble des exploitations), mais la zone AOC Gaillac s'étend sur 1888,66 ha soit 62 % de la SAU communale dont 1535,91 ha sont en Zones AOC 1ère cote ce qui représente soit 50 % de la SAU communale. Les 1ères cotes sont également en AOC Gaillac.

Les zones AOC figurent sur la carte de synthèse en annexe.

Les vignes sont les cultures les plus représentées dans la SAU des exploitations dont le siège est sur la commune avec 581 ha soit 37% de la SAU. Viennent ensuite les céréales à paille avec 429 ha soit 27% de la SAU.



Le vignoble est dominant. Notons la présence de 19 caves particulières dont 4 en bio. Les autres viticulteurs livrent leurs raisins aux coopératives locales ou à des transformateurs privés.

Notons que 4 bâtiments agricoles sont utilisés par des exploitants hors commune.

12 exploitations sont équipées de dispositifs d'irrigation pour une surface de 250 ha irrigués soit 8,2 % de la SAU communale. Cependant la surface irrigable est bien plus importante (394 ha).

Les surfaces drainées représentent une surface de 185 ha soit 6,1 % de la SAU communale. Elles sont en grande partie situées dans la plaine alluviale au Sud-Ouest de Gaillac.

La carte des parcelles drainées et irrigables figure en annexe 6.

2.5. LES PRODUCTIONS ANIMALES

Trois exploitations agricoles comportent des animaux. Une exploitation comporte des bovins viande et 2 autres des volailles (canards et poules pondeuses).

	Nombre d'ateliers
Vaches allaitante	1
volailles	2
Chevaux	5

-2 exploitations sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (élevages de volailles). Le périmètre de réciprocité vis-à-vis des bâtiments d'élevage est de 100 mètres.

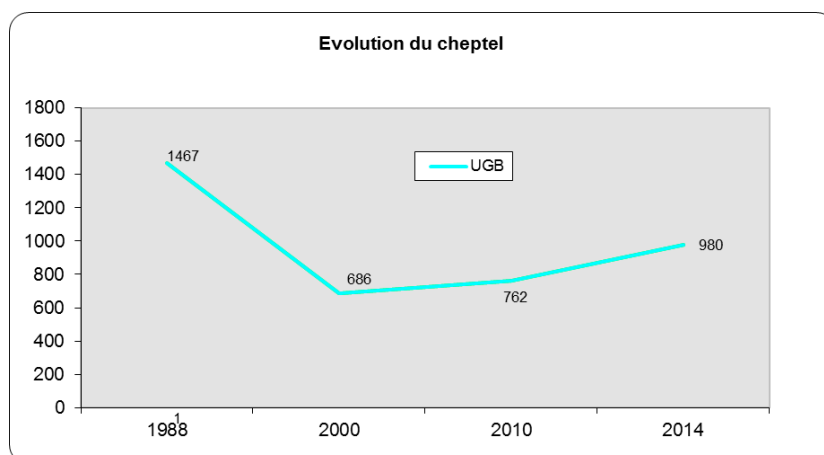
-6 bâtiments d'élevage relevant du Règlement Sanitaire Départemental (1 bovin allaitant, 5 équins). Le périmètre de réciprocité vis-à-vis des bâtiments d'élevage est de 50 mètres.

-5 sites comportent des chevaux, ne s'agissant pas d'élevage (pension et centre équestre) ceux-ci ne figurent pas dans la liste des exploitations agricoles. Ils sont situés à :

- Les Fédiès
- Mas de Graves
- Boudac
- Jacques Salvy
- La Gorse

Notons également la présence de daims en plein air à Fouard et de chevaux (loisirs) à la Rameyo.

Le nombre d'UGB (Unité Gros Bétail) est en hausse.



La carte de localisation des zones d'épandage figure en annexe 7.

Les parcelles sont en grande partie dans la plaine alluviale et les zones de contact avec l'habitat sont importantes, en particulier sur Les Fédiès, Bel Aspect et les abords de la zone de Piqueroug.

Dans ce secteur, sont épandues les fientes sèches de l'élevage de M. Delrieu qui répondent aux exigences de la norme NF U42-001 (engrais organiques).

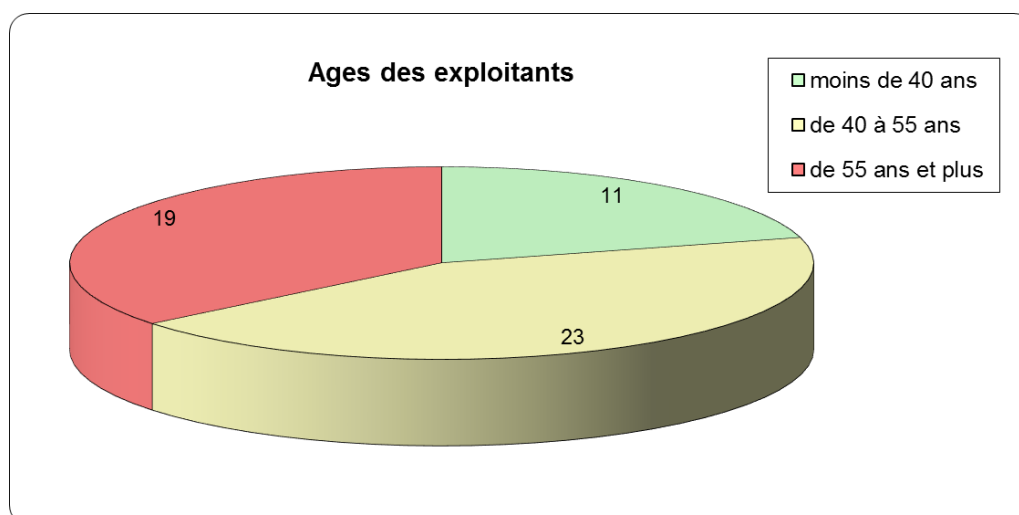
Ces périmètres sanitaires de 100 mètres s'appliquent dans la plupart des épandages courants. Ils peuvent être réduits en fonction de la nature des effluents et de méthode d'épandage.

	DISTANCE MINIMALE	DÉLAI MAXIMAL d'enfouissement après épandage sur terres nues
Compost	10 mètres	Enfouissement non imposé
Lisiers et purins, lorsqu'un dispositif permettant l'injection directe dans le sol est utilisé.	15 mètres	Immédiat
Fumiers bovins et porcins compacts non susceptibles d'écoulement, après un stockage d'au minimum deux mois ; Effluents, après un traitement atténuant les odeurs.	50 mètres	24 heures
Autres fumiers de bovins et porcins ; Fumiers de volailles, après un stockage d'au minimum deux mois ; Fientes à plus de 65 % de matière sèche ; Lisiers et purins, lorsqu'un dispositif permettant un épandage au plus près de la surface du sol du type pendillards est utilisé ; Eaux blanches et vertes non mélangées avec d'autres effluents.	50 mètres	12 heures
Autres cas.	100 mètres	24 heures

Notons que les parcelles de M. Saux sont intégrées au plan d'épandage des boues de la ville de Gaillac, cependant l'agriculteur n'a jamais utilisé les boues.

2.6. AGE DES EXPLOITANTS

La répartition de l'âge des exploitants dont le siège est sur la commune ci-dessous, nous montre un contexte âgé. Dans le cas de société, l'âge du plus jeune exploitant est pris en compte.



En 2014, la part des moins de 40 ans est assez faible (21%). La tranche des 40-55 ans représente près de la moitié des chefs d'exploitation (43%) et les plus de 55 ans sont 36%.

La succession des exploitations dont le chef d'exploitation à plus de 55 ans, sont au nombre de 19 sur Gaillac.

	Exploitations dont le siège est sur Gaillac
EA + 55 ans	19
successions assurée	5
succession incertaine	3
sans succession	11
mobilité foncière	343,61

11 exploitations sont sans succession (dans le cadre familial), 3 ont une succession incertaine. Les 5 autres ont une succession assurée.

Les exploitations susceptibles de disparaître d'ici 5 à 10 ans représentent 26 % du nombre d'exploitation et une mobilité foncière de 343 ha soit 11,3% de la surface vouée à l'agriculture.

La carte de localisation de l'âge des exploitants et de leur succession figure en annexe 8.

On observe que les 5 exploitations situées sur la partie Sud-Est de la commune ont plus de 55 ans et sont sans succession. Néanmoins l'analyse du parcellaire et de la taille des exploitations, nous indique que l'outil de production reste viable pour au moins deux d'entre elles (n°8 et 14).

Sur le secteur de Pegros au Sud-Ouest de Gaillac, 2 exploitations (n°1 et 25) sont sans succession, et l'outil de production nécessite une évolution du système de production du fait des faibles surfaces des exploitations, dans le cadre d'une reprise hors cadre familial.

Deux exploitations viticoles sont également sans succession (n°23 et 45). L'outil de production semble viable et une installation hors cadre familial est envisageable.

Dans le secteur de Bezelles, 2 exploitations, sont sans succession, l'outil de production semble viable mais la proximité des zones d'habitat et d'activité rendent ces exploitations plus vulnérables.

L'installation de jeunes agriculteurs nécessite une surface variable en fonction de l'orientation technico économique de l'exploitation. Ainsi une exploitation céréalière a un besoin en surface plus importante qu'une exploitation qui produira des semences, des fruits et légumes ou du vin.

Concernant le devenir des terrains concernés par l'absence de succession, la SAFALT indique que les agriculteurs eux même sont souvent à l'origine de l'agrandissement des exploitations au détriment d'une installation, et que parfois, les parcelles sont conservées pour des raisons de spéculation foncière ou de désir de maîtriser le foncier autour de l'habitation...

La SAFALT ne peut agir que si elle est soutenue par les communes et aidée à la connaissance en amont des ventes. La SAFALT peut également être sollicité par les communes en matière de besoins en foncier pour le développement urbain afin d'avoir une politique d'aménagement foncier cohérente.

2.7. LES PROJETS

Sur les 53 exploitations recensées 17 projets ont été identifiés, signe que le contexte agricole est encore fort.

- 3 logements « Sirventié, Matens, La Ramaye »
- 1 extension de Serres « Micoulet »
- 1 logement et local de vente « Fédiès »
- 6 stockages « canal de pouille, mas d'Oustry, Grezels, La Tour, les Terrisses et Fresquet »
- 1 stockage + local de vente « Malpas ».
- 1 stockage + cave + logement « les Hourtets »
- 1 projet de chalets + stockage « Four chaud »
- 1 jardinerie « Bel Aspect »
- 1 extension de serres « Camuse »
- 1 local de vente « Fédies »

Les projets figurent sur la carte de synthèse en annexe 9.

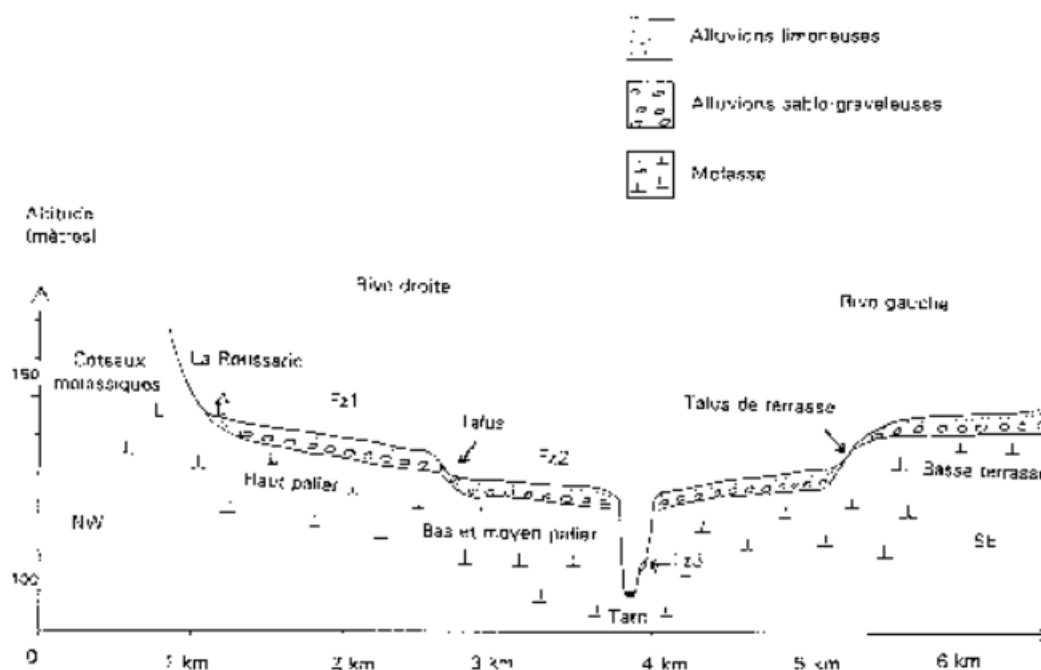
Concernant les logements des agriculteurs, ceux-ci doivent être nécessaires à l'exploitation agricole, il convient donc de rappeler que la nature de l'activité agricole est prépondérante ainsi que la distance des bâtiments de l'exploitation.

3. LE POTENTIEL AGRONOMIQUE DES SOLS

La carte géologique figure en annexe 10.

On distingue 2 grandes entités géologiques : les terrasses alluviales (Fz) dans la plaine et les coteaux molassiques (g2, g2b2 et e-gR).

Coupe de la vallée du Tarn entre Gaillac et Lisle-sur-Tarn



3.1. LA PLAINE :

Fz : Holocène :

Fz1 (palier supérieur, Fz2 (paliers moyens et inférieurs), Fz3 (alluvions actuelles et modernes)

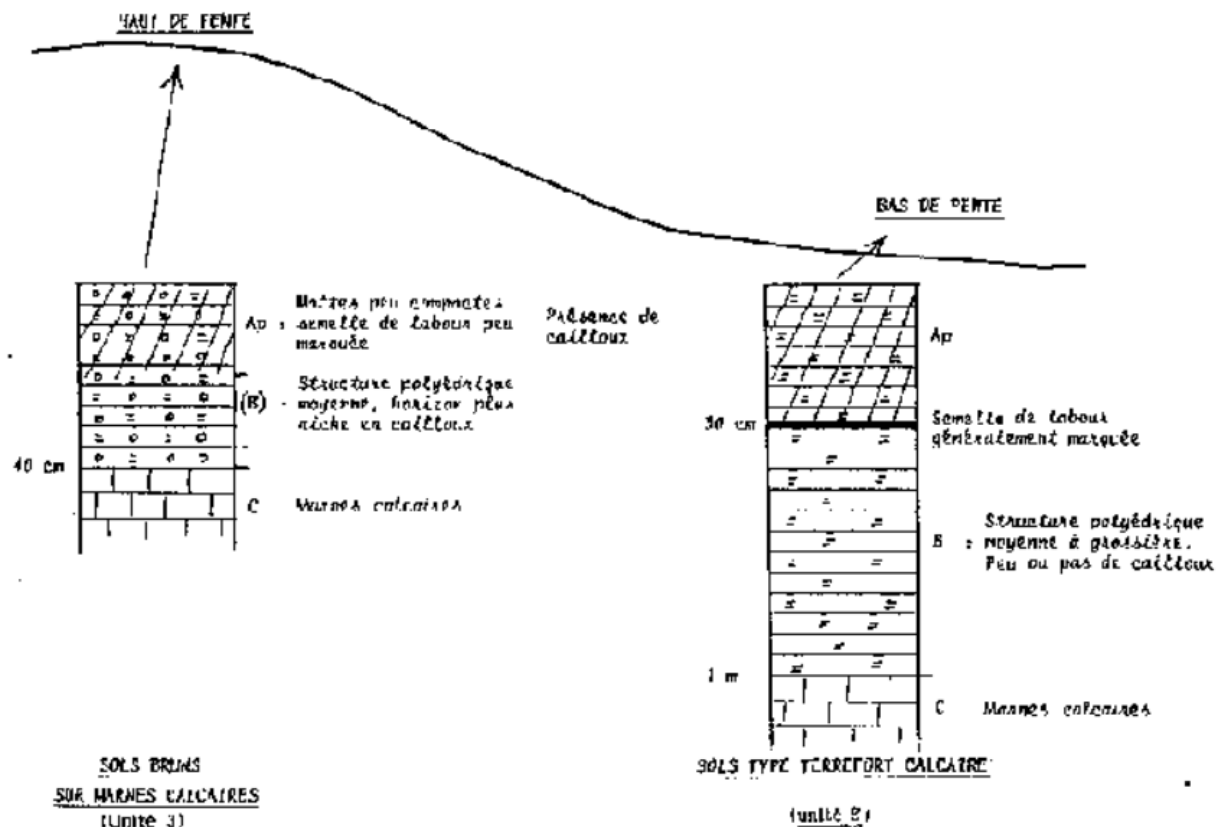
Contraintes et Atouts

D'ordre physique	Sols très battants, à faible stabilité structurale.
D'ordre hydrique	Réserve Utile moyenne de l'ordre de 80 à 120 mm le plus souvent. Sols moyennement hydromorphes. Drainage nécessaire à indispensable par drains enterrés avec souvent de grands écartements (20 à 30 mètres).
D'ordre chimique	Sols acides : chaulage et apport de magnésium souvent nécessaire.

3.2. LES COTEAUX :

Entre Gaillac et Cordes, les formations datent de l'Oligocène (Stampien g2b2) et correspondent principalement au niveau de calcaire de Cordes et des faciès molassiques qui l'accompagnent.

Sur les sommets de collines on trouve des marnes sur calcaires et dans les bas de pente, des colluvions.



Les Marnes sur calcaires :

Contraintes et Atouts

D'ordre physique	Sols bien structurés, caillouteux, non battants, portants.
D'ordre hydrique	Drainage favorable sauf si mouillère localisée. Réserve utile très réduite suite à la faible profondeur du sol et à l'importance de la charge caillouteuse (RU : 20 à 80 mm).
D'ordre chimique	Sols bien pourvus en potassium et magnésium. Des teneurs élevées en calcaire actif peuvent provoquer des carences en certains oligo-éléments (fer, manganèse, bore).

Les colluvions :

Contraintes et Atouts

D'ordre physique	Sols souvent plus limoneux et un peu plus argileux que les sols bruns-calcaires des versants (Delaunois, Assié, 1987). Structure naturelle fine, stable, très favorable (argiles gonflantes, bonne stabilité structurale).
D'ordre hydrique	Sols le plus souvent bien drainés. Le drainage est parfois nécessaire au pied de certains versants où l'on observe des mouillères topographiques dues aux ruptures de pente. Sols profonds à très profonds : RU supérieures à 200 mm (parfois 400-600 ou plus). Certaines cultures en sec peuvent souvent donner des rendements équivalents aux cultures irriguées (ex. tournesol). La pente peut réduire les possibilités d'irrigation.
D'ordre chimique	Sols calcaires, toujours bien pourvus en potassium et magnésium. Sols d'apport très enrichis en éléments fertilisants (azote, phosphore, matière organique en particulier) (Delaunois, Assié, 1987).

3.3. SYNTHESE :

Les sols de la basse plaine (Fz2) ont une sensibilité à la battance importante (limons) mais ils comportent tout de même un bon potentiel agronomique en particulier pour les grandes cultures.

Les sols plus argileux (Fz1) sont plus difficiles à travailler par la teneur en argile importante, mais ils comportent un potentiel agronomique également important qui peut être mieux valorisé par les vergers et le maraichage car ils ont une réserve utile supérieure et résistent mieux à la sécheresse.

Les sols des coteaux sont beaucoup plus variés en fonction de leur situation topographique. La présence d'affleurement calcaire diminue également la réserve utile des sols, néanmoins, ils comportent un potentiel agronomique important pour des cultures peu exigeantes en eau. La vigne y est en particulier très adaptée, mais les cultures de céréales à paille ou oléo-protéagineux s'en sorte correctement.

4. LES ENJEUX NATURELS

4.1. L'EAU :

La commune de Gaillac est classée en zone Vulnérable au lessivage des nitrates, en zone sensible à l'eutrophisation et en zone de répartition des eaux.

Le réseau hydrographique est dense avec 6 masses d'eau de rivière et 4 masses d'eau souterraines.

Masses d'eaux de surface :

code	Masses d'eau rivière	Etat écologique	Etat chimique	Objectif état écologique	Objectif état chimique	Objectif état global
FRFR209	Le Tescou de sa source au confluent du Tarn	moyen en 2007	bon en 2007	bon en 2021	bon en 2015	bon en 2021
FRFR314A	Le Tarn du confluent du Mériqot au confluent de l'Agout	moyen en 2007	bon en 2007	bon en 2015	bon en 2015	bon en 2015
FRFR314B	Le Tarn du confluent du Sarlan (inclus) au confluent du Mériqot (inclus)	moyen en 2007	bon en 2007	bon potentiel en 2021	bon en 2015	bon en 2021
FRFRR314B_12	Ruisseau de la Saudronne	médiocre en 2007	bon en 2007	bon en 2021	bon en 2015	bon en 2021
FRFRR314B_13	Ruisseau de Jeansault	bon en 2007	bon en 2007	bon en 2015	bon en 2015	bon en 2015
FRFRR314B_14	Ruisseau de Viars	moyen en 2007	bon en 2007	bon en 2021	bon en 2015	bon en 2021

Masses d'eau souterraines :

code	Masses d'eau souterraine	Etat quantitatif	Etat chimique	Objectif état quantitatif	Objectif état chimique	Objectif état global
FRFG021	Alluvions du Tarn, du Dadou et de l'Agout secteurs hydro o3-o4	bon en 2008	Mauvais en 2008	bon en 2015	bon en 2021	bon en 2021
FRFG082	sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	Mauvais en 2008	bon en 2008	bon en 2027	bon en 2015	bon en 2027
FRFG083	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	bon en 2004	bon en 2004	bon en 2015	bon en 2015	bon en 2015
FRFG089	Molasses du bassin du Tarn	Non classé	mauvais en 2004	bon en 2015	bon en 2021	bon en 2021

Source : Agence de l'eau

On note un état écologique moyen pour la quasi-totalité du réseau hydrographique superficiel et un mauvais état chimique des nappes souterraines (alluvions et molasses). Notons que les facteurs de déclassement sont en partie d'origine agricole (pesticide et nitrates).

Un Plan de Gestion d'Étiage (PGE) est engagé sur le Tarn, ainsi qu'un contrat de rivière qui est achevé. Un PGE sur le Tescou est en cours.

4.2. LES ESPACES NATURELS :

La commune de Gaillac comporte une ZNIEFF de type 2 de 2ème génération n° Z1PZ2214 « Basse vallée du Tarn »

Les boisements les plus importants sont situés en grande majorité sur les coteaux et en particulier sur les terrains les plus pentus. Ils constituent une trame verte dans le prolongement de la forêt de Sivens.

On retrouve également dans les fonds de vallée des plantations de peupliers et d'autres essences à croissance rapide.

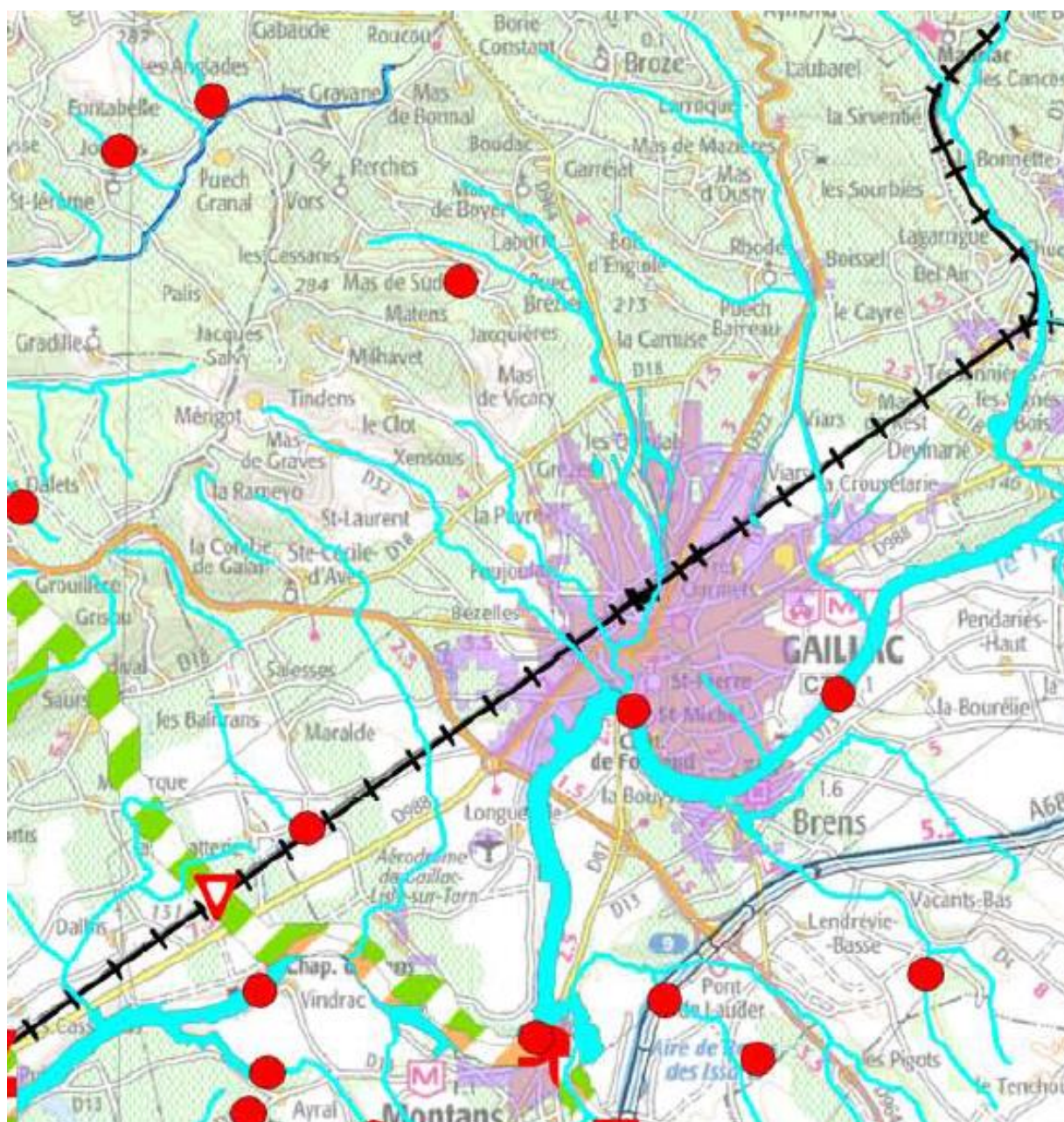
L'exploitation forestière est quasi absente aujourd'hui, mais ces boisements constituent un potentiel pour la population locale, en matière de bois de chauffage notamment, mais aussi en bois d'œuvre.

Les ensembles boisés confèrent aux paysages de coteaux une image de nature préservée. L'exploitation de ces boisements doit être rigoureuse afin de limiter l'érosion des sols et la régénération des essences présentes.

Les espaces agricoles peuvent aussi faire l'objet de boisements (plantation des haies ou agroforesterie) pour assurer le maintien des sols, la régulation de l'eau, limiter l'assèchement des sols par le vent...

Ces techniques ont également un impact positif pour augmenter la biodiversité, favorisant ainsi le cycle biologique des espèces végétales et animales.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique nous montre des enjeux limités par rapport à l'agriculture sur le territoire en matière d'objectif de la Trame verte et bleue :



Eléments TVB	Objectifs assignés	Sous-trames						Eléments multi-trames
		milieux boisés de plaine	milieux boisés d'altitude	milieux ouverts et semi-ouverts de plaine	milieux ouverts et semi-ouverts d'altitude	milieux rocheux d'altitude	cours d'eau	
Réservoirs de biodiversité	A préserver							
	A restaurer							
Eléments TVB	Objectifs assignés	Sous-trames						Eléments multi-trames
		milieux boisés de plaine	milieux boisés d'altitude	milieux ouverts et semi-ouverts de plaine	milieux ouverts et semi-ouverts d'altitude	milieux rocheux d'altitude	cours d'eau	
Corridors	A préserver							
	A restaurer							

Eléments cartographiques de référence	Obstacles aux continuités
Réseau ferré	Obstacles à l'écoulement des cours d'eau
Réseau routier principal	Points de conflit ponctuels
Réseau routier secondaire	Points de conflit linéaires
Zones urbanisées	Points de conflit surfaciques
Limites de la région	

Nous retiendrons :

- de nombreux corridors formés par les cours d'eau
- 5 obstacles à l'écoulement des cours d'eau (dont 3 sur le Tarn)
- un corridor « milieu boisé de plaine » en limite de Lisle sur Tarn et Montans.
- un point de conflit ponctuel (voie ferrée).

Plus globalement, les interactions entre l'agriculture et le milieu naturel sont importantes. Ainsi les pratiques agricoles ont une incidence non négligeable sur l'eau tant au niveau quantitatif que qualitatif. Il est donc indispensable de limiter l'utilisation des intrants (nitrates et pesticides) pour améliorer la qualité des cours d'eau et d'adopter des pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement.

La carte des enjeux naturels figure en annexe 11.

On peut observer des liens entre les grands ensembles boisés et les cours d'eau qui constituent des continuités écologiques à protéger.

5. LES ENJEUX AGRICOLES

5.1. LES PROBLEMATIQUES OBSERVEES PAR LES AGRICULTEURS :

■ Problèmes de sécurité routière:

- Sur le Chemin de Toulze (circulation automobile et poids lourds) : gabarit, vitesse.
- Carrefour de la route de Laborie sur la RD 664.
- Route du rond-point du Pigeonnier à l'autoroute : aménagement possible d'une aire de délaissement après le pont (commune de Brens).
- Etroitesse de la route de Sours pour le passage des engins agricoles

■ Perte d'espaces agricoles:

- Parcelles utilisées pour du stockage (sans construction) lié à de l'activité artisanale ou pour des loisirs (chevaux).
- Inquiétude sur le développement de la ZIR du Mas de Rest par rapport au vignoble et les incidences sur les producteurs bio.

■ Succession:

- Transmission difficile des exploitations viticoles supérieures à 20 ha (investissement financier).

■ Difficultés de fonctionnement des exploitations:

- Accès à la distillerie vers les Fédiès (passage obligé par la zone commerciale).
- Transport des camions bennes de céréales devant le collège (alternative : chemin rural en terre).
- Habitat ancien des Fédiès qui rend difficile le passage des engins agricoles au carrefour.
- Pont à Pégros et aux Barthariès qui ne permet pas le passage des engins agricoles lourds (passage à travers champs).
- Maintien des passages à niveaux (voie ferrée).
- Entretien des fossés afin de permettre un meilleur écoulement des eaux (interférences avec les risques d'inondations).
- Difficulté de cultiver (vigne ou céréales) entre le chemin de Toulze et le centre-ville (parcellaire morcelé, habitat).
- les aménagements des abords de l'école de Sainte Cécile d'Aves empêchent le passage des engins agricoles.

5.2. LES ATOUTS DE L'ACTIVITE AGRICOLE :

■ Vignoble dominant sur les coteaux à protéger :

- Vente directe, œnotourisme, Production bio en développement.

■ Productions spécialisées (vergers, maraichage) qui peut encore se développer :

- Vente directe, proximité du centre-ville et des axes de communication (vitrine).

■ Grandes cultures dans la plaine valorisées par l'irrigation et le drainage :

- Grandes parcelles, forte valeur agronomique des sols.

■ Cadre paysager et patrimonial favorable au tourisme rural :

- Patrimoine agricole ancien qui peut évoluer (changement de destination), attractivité des paysages sur les coteaux qui peut être mis en valeur par la randonnée.

■ **Une professionnalisation des exploitations agricoles :**

- SAU des exploitations qui augmente, un renouvellement des structures les plus importantes, faibles surfaces en fermage.

5.3. CONCLUSION :

Dans le cadre de la révision du PLU, il est indispensable de :

■ **Prendre en compte :**

- les règles de réciprocité afin de ne pas bloquer les exploitations d'élevage;
- les projets agricoles afin de développer les structures agricoles;
- les zones d'épandage et de pulvérisation afin de limiter les conflits de voisinage;

■ **Protéger la plaine nourricière et les coteaux viticoles :**

- les terres de la plaine alluviale (irrigable) propice au développement du maraîchage et des vergers;
- les terres irriguées afin de permettre la diversification des productions végétales;
- les zones AOC en limitant l'urbanisation.

■ **Limitier l'urbanisation en dehors de l'agglomération afin de préserver les terres cultivées et prendre en compte une desserte routière souvent inadaptée;**

■ **Permettre une évolution du bâti (changement de destination) en dehors des périmètres de réciprocité agricole et suffisamment éloignée des vignes (traitements).**

Les enjeux de l'activité agricole du territoire sont synthétisés sur la carte des enjeux en annexe 12.

A l'échelle du groupement de commande, il ressort qu'au niveau agricole et rural plusieurs éléments forts se dégagent :

Un réseau interprofessionnel au niveau viticole important (Maison des Vins, INAO, CIVG, SIVSO...) qui permet de valoriser le vignoble et qui peut servir de relai à de nouveaux projets (cité du vin, valorisation du patrimoine rural, valorisation des paysages et des espaces naturels : « image de qualité »...).

Une intervention limitée de la SAFALT pour aider à pérenniser les structures agricoles qui diminuent en nombre de site d'exploitation, mais qui s'agrandissent en surface.

Un contexte naturel dominé par le Tarn et ses nombreux petits affluents qui sillonnent les coteaux et qui ont une fonction écologique et paysagère à renforcer. Sur Gaillac, la mise en valeur des abords des cours d'eau peut également servir de liaisons douces entre l'espace urbain et l'espace agricole.

La diversification de l'activité agricole est en progression (production bio, maraîchage, vergers...). Leur développement est encore possible, mais la filière doit encore se structurer pour être « visible ».

6. LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Exploitations dont le siège est sur la commune

ANNEXE 2 : Exploitations dont le siège est en dehors de la commune

ANNEXE 3 : Statut des exploitants

ANNEXE 4 : Taille des exploitations

ANNEXE 5 : Cultures majoritaires par îlot

ANNEXE 6 : Surfaces irrigables et drainées

ANNEXE 7 : Zones d'épandage

ANNEXE 8 : Age et succession des exploitations

ANNEXE 9 : Carte de synthèse agricole

ANNEXE 10 : Carte géologique

ANNEXE 11 : Carte des enjeux naturels

ANNEXE 12 : Carte des enjeux agricoles

ANNEXE 1 : Exploitations dont le siège est sur la commune

ANNEXE 2 : Exploitations dont le siège est en dehors de la commune

ANNEXE 3 : Statut des exploitants

ANNEXE 4 : Taille des exploitations

ANNEXE 5 : Cultures majoritaires par îlot

ANNEXE 6 : Surfaces irrigables et drainées

ANNEXE 7 : Zones d'épandage

ANNEXE 8 : Age et succession des exploitations

ANNEXE 9 : Carte de synthèse agricole

ANNEXE 10 : Carte géologique

ANNEXE 11 : Carte des enjeux naturels

ANNEXE 12 : Carte des enjeux agricoles